



Temps de travail non respecté

Par **drivilo**, le **23/02/2016** à **17:25**

BonjourrrrrJe remercie d'avance ceux qui prendront le temps de me répondre.rnrnVoilà je suis dans une société et mon employeur me demande régulièrement de rester le vendredi chez moi car pas assez de travail.rnrnMa question est simple sur quelle base d'heure doit 'il me payer. rnrnje vous joint une photo de mon contrat car celui ci est de 35h00 mais les horaires additionné font 41h00/semaine.rnrnd'avance mercirnrn
<http://zupimages.net/viewer.php?id=16/08/7641.jpg>

Par **morobar**, le **23/02/2016** à **18:31**

Bonsoir,rnCurieux,de mon temps on savait additionner dès le CE1 et obtenir un résultat correct.rnMais l'erreur matérielle reste possible, c'est selon la façon habituelle de vous payer qui va déterminer la suite.rnVous devez être payé comme si vous étiez au poste de travail, tant que l'employeur ne met pas en place une annualisation du temps de travail.

Par **drivilo**, le **23/02/2016** à **19:05**

Merci, mais je ne comprend pas votre réponse. je doit faire 35 ou 41 h par semaine car dans la majorité du temps j'étais payé sur 41h00. Mais pas depuis le mois de janvier.rnrnCordialement

Par **morobar**, le **24/02/2016** à **08:38**

La réponse est: comment êtes-vous payé depuis des années ?
En effet un contrat 35 h cela veut dire que les horaires contractuels doivent, additionnés, faire 35 h et non 41.
Si d'habitude vous êtes payés sur 35 h, l'erreur d'addition sera une erreur dite "de plume" ou d'écriture.
Si vous êtes payé habituellement sur 41h, c'est bien sur la base de cet horaire que vous devez être payé.